



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 27 février 2020

n° 020-20 C

Objet : RS - Subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2020

- date de convocation le 21 février 2020
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-sept février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 60

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Anne Manipoud - Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Josette Rémy
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Nathalie Colin-Cocchi - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Marie-José Dussauge - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillemet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Pierre Garnier
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

- conseiller excusé représenté par un suppléant : 1

Michel André

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Aloïs Chassot à Sylvie Koska - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Pierre Duperier à Jean-Pierre Fressoz - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Jean-Marc Léoultre à Josette Rémy - de Claudette Levrot-Virot à Jean-Pierre Ruffier - de Françoise Marchand à Henri Dupassieux

- conseillers excusés : 12

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Annick Bonniez - Suzanne Boucher - Jérôme Esquevin - Mustapha Hamadi - Luc Meunier - Dominique Momand - Marie Perrier - Jean-Michel Picot - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 27 février 2020

délibération n° 020-20 C

objet **RS - Subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2020**

Marc Chauvin, vice-président chargé des ressources humaines et des moyens des services, rappelle que la collectivité a confié la mise en œuvre de l'action sociale auprès de son personnel au Comité national d'action sociale (CNAS).

Souhaitant dans le même temps conserver un lien de proximité indispensable, la collectivité a souhaité que l'Amicale du personnel puisse être l'intermédiaire facilitateur entre le CNAS et les agents.

Par ailleurs, afin de conserver une offre locale, il a été décidé de verser à l'Amicale du personnel une subvention annuelle lui permettant d'organiser des actions complémentaires.

Pour l'année 2020, la contribution de Grand Chambéry à l'Amicale du personnel se décompose de la manière suivante :

- 7 313 € de subvention annuelle pour la mise en œuvre des offres de loisirs,
- 20 100 € de subvention complémentaire relative à la prise en charge des honoraires d'un cabinet comptable en remplacement du poste de comptable mis à disposition par Grand Chambéry. Ce complément sera versé sur présentation d'une facture spécifique en fonction du nombre de jours réalisés et dans la limite de 20 100 €.

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** pour l'année 2020, le versement d'une subvention de 7 313 € à l'Amicale du personnel pour la mise en œuvre des offres de loisirs pour les agents de Grand Chambéry,

Article 2 : **approuve** pour l'année 2020, le versement d'une subvention complémentaire de 20 100 € au maximum à l'Amicale du personnel, sur présentation d'une facture, pour la prise en charge des honoraires d'un cabinet comptable,

Article 3 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention à intervenir.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 020-20 C

Objet de l'acte : RS - Subvention à l'Amicale du personnel au titre de l'année 2020

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées 2 - Aux associations

Date de l'acte : 27 février 2020

Annexe(s) : convention amicale

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20200227-lmc1H23112H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H23112H1

Date de transmission en Préfecture : 09 mars 2020

Date de réception en Préfecture : 09 mars 2020

Période d'affichage : du au